

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015**

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 17 décembre 2015

Secrétaire de séance : Emmanuel MIEGGE

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Olivier BACQUART, Eric DUCHENNE, Emmanuel MIEGGE, Martine GROPELLIER, Robert BOURCIER, Christian ANDRES, Philippe DI MARCO, Magali GARNIER

Etait absent : Francis PIN (pouvoir à Jacques BONNARDEL)

DELIBERATIONS

1. Signature de la convention de partenariat avec le Département pour la mise en œuvre du PIDA Routes

Prise en charge par le Département de 50 % des frais de grenadage par hélicoptère et prise en charge totale des frais de déblaiement des routes départementales RD 441 et RD 947.

Vote : 11 voix pour

2. Organisation des transports urbains de personnes inter et intra-villages pour la saison touristique de l'hiver 2015-2016.

Approbation de la clé de répartition entre les communes et la Communauté de Communes.

Montant total du marché : 222 029.67 €

Part de la Communauté de Communes : 87 816.45 €

Part des communes : 134 213.22 € dont 2 789.63 € pour Abriès

Vote : 11 voix pour

3. Décision modificative n°10

Apurement du compte 15112/040 : + 0.02 € à prendre sur les dépenses imprévues : - 0.02 €

Augmentation du compte 7875/042 : + 0.02 €

Vote : 11 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Point sur le schéma départemental de coopération intercommunale : Le Maire fait part du vote du conseil communautaire lors de sa séance du 10 décembre : 11 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention et 2 absents. Il a été convenu par les élus communautaires que lorsqu'une commune était contre le projet, l'un de ses représentants votait pour et l'autre contre.

Situation du Centre de Val Pré Vert : Le Maire fait le point sur le projet de l'association Aurore (acheter une partie des bâtiments pour l'installation de familles de migrants). Pour l'instant, le projet est suspendu car la Préfecture a émis un avis défavorable : 120 personnes en plus sur le territoire d'Abriès représenterait une proportion trop importante par rapport à la population locale, et même queyrassine en général ; la situation économique et touristique particulière du Queyras représente un frein à ce projet.

L'avis serait plus favorable sur le rôle du Collectif « Réfugiés en Queyras » qui pourrait soutenir l'installation d'une famille par village dans un logement public ou privé. Ce rôle devra être sur le long terme car l'association serait l'intermédiaire entre la famille des migrants et l'Etat.

Demande de David Monnet pour installer 3 jours par semaine sa roulotte de vente de pizzas sur Abriès : les avis des conseillers municipaux sont très partagés sur l'autorisation possible à donner. Aucune décision de principe n'a été prise.

Pour affichage
Le Maire